

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE.

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de Champcate, (6 éoliennes) par la société THEOLIA , sur le territoire des communes du Chastel Nouvel et Rieutort de Randon,.

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° 2013108-0004 du 18 avril 2013 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur le projet présenté par la société THEOLIA, dont le siège social est 4 rue Jules Ferry, Immeuble Le Régent 34000 Montpellier en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique se déroulera du **lundi 13 mai 2013 au jeudi 13 juin 2013** inclus, à la mairie du Chastel Nouvel et de Rieutort de Randon, siège de l'enquête.

Un dossier comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies du Chastel Nouvel, Rieutort de Randon, Le Born, Mende, Barjac, Servières, Badaroux, Pelouse, Arzenc de Randon, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sont consultable sur le site internet des services de l'Etat www.lozere.gouv.fr. à la rubrique « Publication/enquêtes publiques.

Monsieur Roger CHAPLIN, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public à la mairie du Chastel Nouvel et Rieutort de Randon le :

- lundi 13 mai 2013, au Chastel Nouvel, de 09 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 24 mai 2013, à Rieutort de Randon, de 09 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 7 juin 2013, au Chastel Nouvel, de 09 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 13 juin 2013, à Rieutort de Randon, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur ce projet pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies susvisées,
- soit adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie du Chastel Nouvel et Rieutort de Randon,
- soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur lors de ses jours et heures de permanences.

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques, faubourg Montbel - 48000 Mende), dans les mairies précitées et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Le préfet
SIGNE

Philippe VIGNES